

République Française

Département
des Ardennes

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Château-Porcien**

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 008-210800983-20230908-20230920-DE



Séance du 08/09/2023

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 04/09/2023
Date d'affichage : 04/09/2023

Objet de la délibération :
2023-09-20

DM- imputation maison en péril

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaud, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

Secrétaire de séance : Céline ARTICLAUT

Le 8 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 septembre 2023.

M. le Maire expose que suite à une demande du Trésor public afin de régulariser des écritures liée à une erreur d'enregistrement, il est nécessaire de procéder à une décision modificative suivante :

- Chapitre 040-454101 :-70 000€
- 454101 : +70 000€
- Chapitre 040-454102 :-100 000€
- 454102 : +100 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide les écritures suivantes

Vote :
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

